

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé la semaine du 27 octobre au 31 octobre, pendant les vacances scolaires d'automne.

Pour joindre le syndicat scolaire



Cras . Morette . Chantesse . Vatilieu . Notre Dame de l'Osier

Le syndicat scolaire installé désormais à la mairie de Notre Dame de l'Osier a sa propre ligne téléphonique :
04 76 38 93 59

Vous pouvez aussi contacter le syndicat en passant par le site : syndicat5ecoles.fr dans la rubrique « contactez-nous ».

Les horaires d'ouverture du secrétariat : → lundi/ mardi/ mercredi/ jeudi de 8h30 à 12h

→ vendredi de 8h30 à 11h30

Au conseil municipal du 9 septembre 2014

1) Emprunt et ligne de trésorerie

Le montant des travaux d'aménagement du village s'élèvera à 362.810 € HT dont 37 585 € HT pour l'éclairage public. Par rapport au montant initial, un surcoût de 17.685 € est intervenu sur le marché de 307.540 € attribué à la société Colas. Ce surcoût est lié à la réalisation de travaux imprévus sur le réseau d'eaux pluviales et à la mise en place de surfaces plus importantes en béton désactivé en remplacement de zones prévues en stabilisé.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel : ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Pour le financement de cette opération la commune a obtenu les aides suivantes :

- 119.064 € (subventions du Conseil Général)
- 30.819 € (prise en charge par le SEDI pour l'éclairage public)
- 89.557 € (prise en charge du Conseil Général du tapis en enrobé)
- 5.000 € (réserve parlementaire Michèle Bonneton)

Soit au total 244.440 €

Le complément (118.370 €) sera essentiellement financé par les ventes de terrains du lotissement communal réalisées en 2013.

Ces montants de travaux HT sont à majorer d'une TVA de 20% que la commune récupère en grande partie (taux de 15,761%) deux ans après la réalisation des travaux dans le cadre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Un emprunt à court terme a été prévu au budget 2014 dans l'attente du remboursement du FCTVA.

Par ailleurs, le versement des subventions va intervenir progressivement sur les années 2014 et 2015, c'est pourquoi il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie.

Le maire présente au conseil les propositions de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour :

- un emprunt à court terme de 60 000 € sur une durée de 3 ans avec un taux fixe de 2,08 % et la possibilité d'un remboursement total ou partiel à tout moment sans indemnité.

- une ligne de trésorerie de 180 000 € sur une durée de 12 mois avec un taux d'intérêts en fonction de l'index EONIA* plus une marge de 2 % et des frais de dossier de 800 € (* EONIA est le taux d'intérêt interbancaire pour la zone euro. A titre indicatif au 04/09/2014 il était de - 0,007 %).

Le conseil accepte ces propositions et autorise le maire à signer tout document concernant ces contrats avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

2) Arrêté de titularisation d'un agent

Jusqu'au 1^{er} septembre 2013, Sandrine Rivéro disposait d'un contrat renouvelé chaque année avec la commune pour le travail qu'elle effectuait à la fois pour la commune (nettoyage de l'école) et pour le syndicat scolaire. Les heures effectuées pour le syndicat scolaire étaient ensuite remboursées à la commune. Ce mode de fonctionnement était compliqué et le contrat précaire. C'est pourquoi la commune avait décidé de créer au 1^{er} septembre 2013 un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe sur la base de 6 heures par semaine pour le nettoyage de l'école par Sandrine Rivéro.

Le maire rappelle que pendant une période d'un an l'agent est fonctionnaire stagiaire. A l'issue de ce délai le fonctionnaire stagiaire qui a fait preuve des aptitudes professionnelles requises à l'exercice de ses fonctions est titularisé. Il propose par conséquent de titulariser à compter du 1^{er} septembre 2014 Sandrine Rivéro sur le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe sur la base de 6 heures par semaine.

Le conseil autorise le maire à signer l'arrêté de titularisation.

3) Transfert de la compétence "gestion des milieux aquatiques"

Le maire rappelle au conseil que la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors s'est engagée depuis 2008 dans une démarche d'élaboration de contrat de rivières en collaboration avec les communautés de communes du Pays de Saint Marcellin et de la Bourne à l'Isère.

Cette première étape a abouti à la définition d'un programme d'actions qui devrait permettre l'amélioration des milieux aquatiques du territoire.

Afin de mettre en œuvre les actions du contrat sur lesquelles elle prévoit de se porter maître d'ouvrage, la communauté de communes doit se doter d'une compétence milieux aquatiques. Cette prise de compétence est indispensable avant toute délibération d'engagement dans le projet et l'agrément du dossier définitif par les partenaires financiers.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 10 juillet 2014 sur le principe du transfert de compétence "gestion des milieux aquatiques".

Les conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes doivent également se prononcer.

Cette compétence "gestion des milieux aquatiques" consiste en :

- L'animation (secrétariat, coordination, suivi et bilan) de démarches contractuelles de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que le contrat de rivières ; la mise en œuvre d'actions de communication et pédagogiques autour de la thématique de l'eau ;
- La réalisation d'études, de travaux et d'entretien visant la protection et la restauration des milieux aquatiques et des formations boisées riveraines et d'intérêt communautaire ;
- La maîtrise d'ouvrage d'actions sur lesquelles la communauté de communes est identifiée dans le cadre d'une démarche contractuelle de gestion globale et concertée de l'eau dont le contrat de rivière.

Le conseil municipal accepte le transfert de compétence "gestion des milieux aquatiques" à la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

4) Devis remplacement moteur volée de cloche

Acceptation du devis de la société Bodet d'un montant de 1546 € HT pour le remplacement du moteur de volée de la cloche de l'Angélus de la basilique.

5) Devis pose jauge électronique

Acceptation du devis de la société Cablélec Somatherm d'un montant de 240 € HT pour la pose d'une jauge électronique sur la cuve à fioul du bâtiment de Bon Rencontre.

6) Tarifs location tables, chaises et chapiteaux

Suite à sa dissolution en juin 2014, le Foyer Rural a cédé à la commune les tables, chaises et chapiteaux qu'il possédait. Comme c'était le cas avec le foyer, le maire propose que ce matériel puisse être prêté aux associations et loué aux habitants de la commune. Il présente un projet de convention d'utilisation qui prévoit une caution de 300 € et les tarifs de location suivants :

- 3 € par table ;
- 0,3 € par chaise ;
- 50 € par chapiteau.

Le conseil accepte cette proposition.

7) Vote des subventions aux associations

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2014 les subventions suivantes aux associations :

- Circuit des Plantées	230,00 €
- ACCA	230,00 €
- AFIPAEIM	150,00 €
- Espace Nature Isère	180,00 €
- Amicale.com	727,76 €
- Défense risques climatiques	250,00 €
- Comité des fêtes	1160,00 €

Pour le comité des fêtes dont c'est le lancement, le maire précise que le montant de 1160 € correspond au regroupement des subventions initialement versées au Foyer Rural et à l'Association des Jeunes (2 x 230 € = 460 €) augmenté de la participation de 700 € de la commune au feu d'artifice qu'organisait le Foyer Rural.

Le maire tient à féliciter le comité des fêtes pour sa première manifestation très réussie pour le 14 juillet.

Le conseil accepte l'attribution de ces subventions aux associations.

8) Convention d'occupation d'une pièce à la mairie par le syndicat scolaire

La commune de Morette ne souhaitant plus accueillir le secrétariat du syndicat scolaire intercommunal de Chantesse, Cras, Morette, Notre Dame de l'Osier et Vatilieu, le maire précise qu'en accord avec ses autres collègues maires il a proposé de mettre à disposition du syndicat le bureau attenant au secrétariat de mairie. Il présente un projet de convention entre la commune et le syndicat scolaire définissant les conditions et les modalités d'utilisation de ce bureau. Il n'est pas prévu d'indemnité d'occupation des locaux, mais une participation du syndicat aux frais de fonctionnement sur les bases suivantes :

- un forfait de 40 € par mois pour le fonctionnement
- un forfait de 30 € par mois pour l'utilisation du photocopieur.

Ces montants pourront être revus en fin de chaque année par simple délibération du conseil municipal.

Le conseil autorise le maire à signer cette convention avec le président du syndicat scolaire intercommunal.

9) Formation habilitation électrique

Acceptation du devis de la société Atouts Formations Sécurité de Saint Just de Claix d'un montant de 334 € HT pour deux jours de formation "habilitation électrique" pour Nicolas CHARREL.

10) Questions diverses

- Le maire informe le conseil de l'engagement d'une réflexion sur une fusion des trois intercommunalités du Sud Grésivaudan (communautés de communes de Chambaran Vinay Vercors, du Pays de Saint Marcellin et de la Bourne à l'Isère).

Des réunions d'échanges avec tous les conseils municipaux sont prévus en présence de Laura Bonnefoy présidente de notre communauté de communes et de François Bonaimé directeur général des services.

Une réunion regroupant les communes de l'Albenc, Chantesse, Cras, Morette et Notre Dame de l'Osier aura lieu le 30 septembre à 20 heures à Cras.

- Le maire présente au conseil un état des finances communales arrêté au 9 septembre. En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 291 741,48 € et les recettes à 295 965,75 € sur un budget prévisionnel de 439 373 € en dépenses/recettes.
En investissement les dépenses s'élèvent à 125 539,94 € et les recettes à 164 246,19 € sur un budget prévisionnel de 443 568 € en dépenses/recettes.

Ces différents états sont conformes aux prévisions budgétaires.

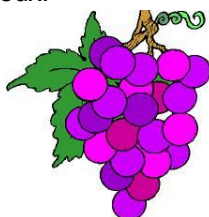
COMITE DES FETES



Le comité des fêtes a tenu son Assemblée Générale annuelle le samedi 13 septembre dernier. Le bilan moral et financier des 6 mois écoulés est très positif. Les festivités du 14 Juillet ont été très appréciées des participants et la qualité des intervenants a rendu cette journée fort sympathique. Rendez vous est pris pour l'année prochaine.

Des nouvelles festivités ont été programmées pour cette nouvelle année 2014-2015.

Le **22 Novembre**, une soirée sera organisée pour fêter comme il se doit l'arrivée du Beaujolais nouveau, dans un esprit convivial et chaleureux.



En **Décembre**, en partenariat avec la maison de retraite Bon Rencontre, un spectacle de Noël sera offert aux enfants de la commune et du personnel de l'établissement, suivi d'un goûter.

En **2015**, nous fêterons dans la bonne humeur le 1er Mai autour de la traditionnelle omelette offerte aux habitants, avec la veille la collecte des œufs.

Enfin nous clôturerons cette année avec le **14 Juillet** pour lequel nous vous réservons quelques surprises.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions et remarques à l'adresse mail comitdfetesndo@yahoo.fr

Prochaine réunion : **samedi 25 octobre à 10h à la mairie.**

Invitation

L'équipe du CCAS vous propose une soirée ciné

Le samedi 18 octobre à 20h00 à Bon Rencontre

Projection gratuite du film de Philippe de Chauveron

« Qu'est-ce qu'on a fait au Bon Dieu ? »

Avec Christian Clavier & Chantal Lauby

Buvette et pâtisseries vous seront proposées en fin de soirée





Synopsis :

Claude et Marie Verneuil, issus de la grande bourgeoisie catholique provinciale sont des parents plutôt "vieille France". Mais ils se sont toujours obligés à faire preuve d'ouverture d'esprit...Les pilules furent cependant bien difficiles à avaler quand leur première fille épousa un musulman, leur seconde un juif et leur troisième un chinois.

Leurs espoirs de voir enfin l'une d'elles se marier à l'église se cristallisent donc sur la cadette, qui, alléluia, vient de rencontrer un bon catholique.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Compte rendu de la réunion du CCAS du 16 septembre

- Préparation de la soirée ciné du 18 octobre. Le but de cette soirée étant de passer un agréable moment et de rassembler, autour d'une comédie tout public, les habitants de la commune. Il est décidé de ne pas faire payer d'entrée, seules les boissons et pâtisseries seront proposées à un prix modique.
- Délibération pour le versement de la subvention annuelle de 500 € à L'ADMR (aide à domicile en milieu rural).
- Reconduction de la participation aux frais de repas pour les enfants de l'Osier fréquentant les cantines des différentes écoles du regroupement pédagogique. Aide de 0.76 € par repas. Aucune démarche à faire, la somme est directement déduite du prix du carnet de tickets payé par les parents, le CCAS reverse la somme correspondante directement à l'association des cantines (environ 2500 €/an).
- Reconduction de l'aide annuelle de 15 € par enfant d'âge primaire, à une inscription au centre de loisirs, à une activité sportive ou culturelle. Renseignements auprès de la secrétaire de Mairie.
- La maison de retraite a sollicité la Mairie pour étendre à tous les enfants de la commune le spectacle donné à l'occasion du Noël des enfants de son personnel. Acceptation de principe pour une participation en collaboration avec le comité des fêtes à cette manifestation. Une rencontre est prévue début octobre avec Géraldine, l'animatrice de l'EPPAD, pour organiser cette petite fête de fin d'année.
- Réflexion sur la possibilité d'étendre la « Banque du livre » en direction des plus jeunes. Une boîte garnie de livres sera mise à disposition dans l'abri bus de l'école.
Rappel du principe, un livre vous intéresse, vous le prenez et n'êtes pas obligé de le rendre. De nombreux ouvrages sont disponibles dans le hall de la Mairie, n'hésitez pas à pousser la porte.
- L'organisation des colis et repas de fin d'année pour les plus anciens est reportée à une prochaine réunion.

Les vacances d'automne au centre de loisirs 3-11 ans de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors

Du 20 au 24 et du 27 au 29 octobre... **A l'abordage !!**

Pirates, corsaires, flibustiers, marins des mers du Sud...affûtez vos sabres, cirez vos jambes de bois, enterrez vos trésors et préparez-vous pour l'expédition...



→ pour réserver sur cette période : réservations en ligne sur le Portail des Familles du 27/09 au 12/10 inclus : <http://chambaran-vinay-vercors.portail-defi.net>

Contact et renseignements : Magali Dumas
3 Avenue Brun Faulquier
38470 Vinay

Tel : 04 76 36 70 62 ou 04 76 38 17 54 à la cantine scolaire de Vinay les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Flash info : BAFA et Brevet de surveillant de baignade BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centres de vacances et de loisirs)

La Communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors propose une aide au financement de la partie théorique du BAFA aux jeunes résidant sur son territoire à hauteur de 150 euros par stage (2 stages théoriques), en contrepartie les jeunes s'engagent à travailler 29 jours pour la Communauté de commune.

Pour le brevet de surveillant de baignade, une aide de 120 euros est attribuée avec un engagement de 14 jours.

Il faut soit passer par la Mission locale soit adresser un courrier au Président de la Communauté de communes de Vinay.

Renseignements : 04 76 36 92 10

Comment éviter les chutes et entretenir sa forme

**Savez-vous que 65 % des personnes de plus de 65 ans chutent au moins une fois par an ?
Avec des conséquences parfois graves : luxations, fractures, hospitalisations...**

Mais **prévenir les chutes, apprendre à ne pas tomber, avoir un meilleur équilibre, cela s'apprend**, c'est facile, et cela permet aussi d'entretenir sa forme.

Le Conseil Général de l'Isère et l'association Siel Bleu proposent **des ateliers de prévention** aux personnes de plus de 65 ans habitant les cantons de St Marcellin et Vinay.

Chaque atelier comprend 15 séances d'une heure entre le mois d'octobre et le mois de janvier.

Le déroulement des ateliers :

Des exercices simples à base de gymnastique douce : grâce à des exercices simples qui s'apparentent à de la gymnastique douce, vous apprenez à éviter les chutes et vous entretenez votre forme.

Souplesse, résistance, reconnaissance d'un danger, appréhension d'un obstacle, prévention des comportements à risque, aisance et déplacement au sol sont au programme des ateliers du Conseil Général et de Siel Bleu.

A chaque séance, la gymnastique douce sera conjuguée à des exercices qui vous permettront de gagner en équilibre ainsi que de prévenir les chutes.

Quelle que soit votre forme, vous pouvez participer à ces ateliers.

3 bonnes raisons de participer : → vous recevez des conseils applicables chaque jour

→ vous passez un bon moment en compagnie de gens qui ont la même préoccupation que vous.

→ en consacrant quelques heures à votre santé vous gagnerez une retraite plus sereine.



Comment s'inscrire ?

Venez à l'une des conférences d'information à St Marcellin ou à Vinay. Le déroulement des ateliers vous sera expliqué et vous pourrez poser vos questions.

A l'issue de ces conférences vous pourrez vous inscrire aux ateliers. Participation gratuite. A votre charge seulement, la cotisation à l'association Siel Bleu qui s'élève à 15€.

Chaque atelier, animé par un professionnel diplômé, comprend 15 séances d'une heure entre octobre et janvier.

Dates et lieu de la conférence et des ateliers pour le canton de Vinay :

- Conférence d'information : **Mardi 30 septembre** de 15h à 16h à la Salle des fêtes de Vinay.
- Ateliers : Du 15 octobre au 21 janvier (15 séances de 1 heure le mercredi de 9h30 à 10h30)
Lieu : EHPAD Bon Rencontre à Notre Dame de l'Osier (proposition de transport via l'EHPAD pour les habitants de Vinay).

Renseignements : Maison du Conseil Général du Sud Grésivaudan
Service Autonomie
Avenue Jules David – BP 59
38160 St Marcellin
04 76 36 38 38



Bulletin « génération 16-25 ans »

Voici quelques extraits à la Une de ce trimestre du journal d'infos de votre mission locale : vous pouvez retrouver l'intégralité de ce bulletin de septembre à décembre 2014 sur le site :

www.missionlocale.sud-gresivaudan.org

Envie de vous former ?

Comment apprendre un métier ? Comment trouver une formation ? A qui m'adresser ? Comment me qualifier, obtenir un diplôme ? Comment financer ma formation ? Est-il possible de trouver une formation rémunérée ? Comment reprendre mes études ?

Avec la Mission Locale, trouvez les réponses à vos questions. Votre conseillère :

- Vous accompagne dans toutes les étapes
- Vous conseille dans votre recherche de formation
- Vous aide à définir et à valider un projet professionnel
- Vous permet d'être mis en relation avec les organismes de formation
- Vous aide à la recherche de financement possible (sous conditions selon vos droits) pour votre formation
- Vous invite à des actions de recrutement pour accéder aux formations, aux sessions d'information sur les métiers dans le cadre de l'accès à la qualification.

Zoom sur quelques évènements :

Bilan de santé complet et gratuit. La mission locale vous propose, le vendredi 17 octobre au matin, de passer un bilan de santé complet et entièrement pris en charge par la sécurité sociale

Dans les locaux de la mission locale à Saint Marcellin, vous serez tout d'abord reçu(e) par une infirmière puis par un médecin du centre Isba de Saint Martin d'Hères.

Au programme de la matinée : prise de sang, analyse d'urine, électrocardiogramme, contrôle de votre vision et de votre audition, test du souffle, test VIH, contrôle du poids, de la taille et de votre tension artérielle. Comme il faut venir à jeun pour la prise de sang, un petit déjeuner copieux et équilibré vous sera offert par votre Mission Locale.

Peu de places, donc inscription obligatoire auprès de votre conseillère.

Imagez-vous. « Grâce à vous je comprends mieux le pourquoi d'un refus à un poste », « j'appliquerai vos conseils à la lettre », « j'espère avoir la chance de vous revoir bientôt pour apprendre encore beaucoup de choses », « dommage que cela ne dure que 2 jours », « merci pour cette formation pas ordinaire, ludique, pour vos précieux conseils, votre dynamisme et votre humour »...

Mais de quoi peuvent bien parler ces jeunes si enthousiastes ?

D'une action qui vous est proposée gratuitement les 20 et 21 Novembre 2014 à la Mission Locale.

Grâce à un professionnel en conseils, vous développerez, en regardant des séquences de films connus, des capacités comportementales et relationnelles pour améliorer et optimiser votre insertion professionnelle en entreprise.

Si vous êtes intéressé(e)s, parlez-en à votre conseillère qui vous inscrira.

Déménagement de la permanence de Vinay. Depuis fin Août, la permanence de la Mission Locale de Vinay a emménagé dans un tout nouveau bureau au 3 avenue Brun Faulquier...

Le bureau de la Mission Locale se trouve au rez-de-chaussée de l'ancienne bâtisse et il vous faudra sonner à l'interphone pour accéder à la salle d'attente.

Rappel des jours de permanence : Lundi après-midi

Mardi et jeudi toute la journée

Sur rendez-vous au 0476388342

Vie quotidienne : panique dans les papiers : je garde ou je jette ?

Papiers administratifs, factures, quittances... On sait qu'il faut conserver certains documents mais lesquels et pour combien de temps ?

Certains, dans le doute, conservent tous leurs papiers relevés, bancaires, quittances de loyers, d'assurances, factures EDF, de téléphone...très longtemps.

Or, en fonction de leur nature, tous les documents ne méritent pas de rester enfermés indéfiniment dans classeurs, boîtes, et autres tiroirs.

Petit tour d'horizon pour savoir quels sont les papiers qui vont vous accompagner 1-2-10 ans voire toute votre vie.

- Emploi : contrat de travail : à vie
Fiches de paie : à vie
Allocations chômage : à vie
Indemnités journalières maladie : à vie
- Famille : Livret de famille : à vie
Carte d'identité : 15 ans
Permis de conduire : à vie
Diplômes : à vie
- Banque : relevés de compte : 5 ans
Talons de chèques : 5 ans
- Impôts : déclarations, avis d'imposition : 4 ans
Impôts locaux et redevance TV : 3 ans
- Logement : quittances de loyer : 3 ans
Charges locatives : 5 ans
Quittances eau/EDF : 5 ans
Factures téléphone, Internet : 1 an
- Soins : dossier médical : à vie
Avis de remboursements sécu : 2 ans

Au programme de la Mission Locale Sud Grésivaudan ce mois d'Octobre :

- Jeudi 16 matin ou après-midi : atelier santé « Le Système de santé » avec le Pop's
- Vendredi 17 matin : bilan de santé avec Isba, suivi d'un petit déjeuner offert par la Mission Locale
- Jeudi 23 matin : atelier « utilisation du site pole-emploi.fr »
- Jeudi 23 après-midi : simulation d'entretien d'embauche avec Ecti

Contact : Mission Locale Pays du Sud Grésivaudan

Maison de l'économie, 7 rue du Colombier

BP 63 38162 Saint-Marcellin Cedex

Tel : 04 76 38 83 42

missionlocale@pays-saint-marcellin.fr

www.missionlocale.sud-gresivaudan.org



Le 1er réseau
pour l'emploi des jeunes

Objectif : autonomie !

EMPLOI
FORMATION
ORIENTATION
VIE QUOTIDIENNE

Pour éviter les intoxications par le monoxyde de carbone ayez les bons réflexes

Avant la remise en marche prochaine des appareils de chauffage, nous souhaitons vous rappeler les mesures simples à respecter pour éviter une intoxication par le monoxyde de carbone, qui peut être mortelle.

- Faites entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, etc.) ;
- Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid ;
- N'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments et éloignés de toute ouverture de ces bâtiments.

Au cours de l'année 2013, 138 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone ont été déclarés en Rhône-Alpes impliquant 365 personnes.

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, inodore, et non irritant qui résulte d'une combustion incomplète, et l'utilisation d'appareils à combustion (fonctionnant au bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole ou propane) mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions présente un risque d'intoxication. Les intoxications survenues ces dernières années sont majoritairement causées par une installation de production de chauffage ou d'eau chaude (chaudière) défectueuse, ou liées au mauvais usage d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.

En cas de soupçon d'intoxication, il est recommandé d'aérer les locaux, d'arrêter si possible les appareils à combustion, d'évacuer les locaux et d'appeler les secours en composant le 15, le 18 ou encore le 112.

En période de grand froid et d'intempéries, il convient également d'être particulièrement vigilant sur les conditions d'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Sur la seule journée du 21 novembre 2013, 8 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone liés au fonctionnement de groupes électrogènes ont été déclarés sur le Nord Isère. Les chutes de neige avaient entraîné de nombreuses coupures d'électricité. Les personnes qui avaient placé ces appareils à l'intérieur de bâtiments ou à proximité immédiate d'ouvertures de ces bâtiment ont été intoxiquées par les gaz de combustion.



ENQUETE STATISTIQUE SUR LE PATRIMOINE DES MENAGES

L'INSEE réalise, entre le 6 octobre 2014 et le 31 janvier 2015, une enquête sur le patrimoine des ménages.

L'enquête a pour objectif de recueillir des informations sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes : financière, immobilière, professionnelle, etc. L'enquête permet d'améliorer notre connaissance des mécanismes de constitution et de transmission du patrimoine économique. Elle permet également des comparaisons internationales sur le patrimoine des ménages.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixé au **jeudi 23 octobre 2014** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

ANIMATIONS DU 1^{ER} octobre AU 30 octobre 2014

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

30 septembre **Conférence d'information « Comment éviter les chutes et entretenir sa forme »** à la Salle des Fêtes de Vinay, à 15 heures (voir article p.8)

4 octobre **Concert Mozart** à Vinay : venez écouter cette messe qui fut écrite par Mozart suite à une promesse et qui est marquée par l'influence de J.S. Bach dont il a écouté toutes ses cantates, et Haendel.
Renseignements : 06 08 22 54 74 ou 04 76 38 62 78
Lieu : 2, place de l'Hôtel de ville à 20h30

5 octobre **Bourse de puériculture** à Vinay. Vêtements, jouets, matériel de puériculture...venez chiner parmi de nombreux articles présentés !
Renseignements : 04 76 36 65 29
Lieu : Salle des fêtes de Vinay de 9h à 18h.

4-5 octobre **1^{er} virathon de Montaud** pour vaincre la mucoviscidose : Samedi 04/10 : soirée cabaret. A partir de 19 h : apéritif/buvette. A partir de 20h : repas (choucroute) et spectacle

Don minimum : 20€/repas (hors boissons)-10€ pour moins de 12 ans-10€/spectacle uniquement.

Des sketches pour toute la famille et une ambiance chaleureuse

Dimanche 05/10 : à partir de 9h : parcours pédestre familial

Entre 10h15 et 10h30 : passage de la « montée chrono » avec arrivée sur la place du village organisée par le Fontanil Cyclisme Club et à 11h : montée cyclo pour les enfants, de la salle des fêtes à la place du village, encadrée par le Fontanil Cyclisme Club

Animations « Jeux pour tous » et « musique »

Restauration ; salades, « Pasta Party » avec sauces maison, buvette, crêpes. Prix du repas : 10€

Réservation du samedi soir obligatoire et renseignements : 04 76 93 67 66 ou sur virathon.montaud@gmail.com

11-12 octobre **Rendez-vous à l'atelier** à Vatilieu : les artistes plasticiens en Rhône Alpes vous ouvrent leurs portes. Pénétrez dans l'atelier de Bernard Roudet, peintre sculpteur, et touchez du doigt la création en train de se faire.
Renseignements : 06 13 60 55 59
Lieu : 1357 route de Cras à Vatilieu

11 octobre **Atelier couture-broderie** à Notre Dame de l'Osier
Lieu : à la mairie à 14h30
Renseignements : 04 76 36 68 57

- 11 octobre** **Randonnée cycliste de la noix** : à la découverte du pays de la Noix. 3 circuits vous sont proposés, 30, 61 et 81 Km pour découvrir les plus belles noyeraies de l'Isère à travers des petites routes de campagne.
Lieu : 705 Route de Grenoble à Vinay, de 13h à 15h
Renseignements : 04 76 07 01 33 / contact@cycloclubtullinsfures.com
- 16 octobre** **English club** à Notre Dame de L'Osier, à 20h30
Renseignements : S. Locatelli 04 76 36 86 02
- 13-18 octobre** **Visite d'un moulin à huile de noix** à Rovon : découverte des différentes étapes de la fabrication de l'huile de noix dans un ancien moulin restauré.
Lieu : 617 chemin des Rez à Rovon
Tel : 04 76 28 26 00
- 25 octobre** **Réunion du Comité des fêtes** à 10h à la mairie
- 25 octobre** **Atelier couture-broderie** à Notre Dame de l'Osier
Lieu : à la mairie à 14h30
Renseignements : 04 76 36 68 57